



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 37 jusqu'à 19h10, puis 36
Votants : 51
Secrétaire de séance : Patrick TANGUY

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU (jusqu'à 19h10)
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : -
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
MOËLAN-SUR-MER : Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : -
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Denez DUIGOU (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Corinne COLLET (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Marie-Louise GRISEL (MOELAN), Stéphane CADO (QUERRIEN), Patricia ECK (QUERRIEN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) à partir de 19h10
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
 Corinne COLLET (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Marie-Louise GRISEL (MOELAN) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211216-2021_281-DE

Stéphane CADO (QUERRIEN) a donné pouvoir à Alain FOLLIC (GUILLIGOMARC'H)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-281

VIE COURANTE
10- CULTURE

Musique et danse : approbation des subventions aux écoles de musique et/ou de danse au titre de l'année 2022

Le Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 approuvait la convention-type liant Quimperlé Communauté et les écoles de musique associatives du réseau, et celui du 24 juin 2021, la convention-type liant Quimperlé Communauté et les écoles de danse associatives du réseau. Ces écoles d'enseignement et de pratique fonctionnant au rythme du calendrier scolaire, il convient de définir dès à présent le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2022 selon le tableau suivant :

BENEFICIAIRE	OBJET DE L'ASSOCIATION	CA2021 en €	2022 en €
VIVA LA MUSICA	Ecole de musique et de danse de Querrien	5 645	5 595
MUSICA MOELAN	Ecole de musique et de danse de Moëlan	11 920	10 655
MJC LA MARELLE	Ecole de musique et de danse de Scaër	8 015	4 425
KLOAR MUSIQUES	Ecole de musique de Clohars-Carnoët	17 125	14 455
ESPACE MUSIQUE	Ecole de musique de Bannalec	16 870	16 510
KLOAR DANSES	Ecole de danse de Clohars-Carnoët	2 210	2 240
ART DANS	Ecole de danse de Bannalec	4 380	3 830
HIP HOP NEW SCHOOL	Ecole de danse départementale	70	70
TOTAL AIDES		66 235	57 780

Pour information, à la rentrée 2021, le réseau des écoles de musique et de danse avec le conservatoire comptabilise 870 élèves contre 978 à la rentrée 2020 : - 108 inscriptions. Le conservatoire compte 375 élèves contre 394 à la rentrée 2020 (- 19). L'ensemble des écoles associatives compte 495 élèves contre 584 à la rentrée précédente (-89 élèves).

Les crédits de Quimperlé Communauté seront prélevés sur le chapitre 65, article 65748, dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les subventions relatives aux écoles de musique et de danse au titre de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les subventions relatives aux écoles de musique et de danse au titre de l'année

2022.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC